

COMPTE RENDU du

CONSEIL d'ECOLE EXTRAORDINAIRE du 28 juin 2021

COMMUNE : Chaillé-les-Marais

Date : 28/06/2021

ECOLE (s) : école primaire publique

Durée : 0h40

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- Mme AUTIN, enseignante
- Mme DESHAYES, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme RATELADE, enseignante
- Mme VINSU, enseignante
- M. METAIS, maire de la commune
- Mme L'HOTELLIER, représentante des parents d'élève
- M. DESCOURS, représentant des parents d'élève
- Mme RABILLE, enseignante
- Mme JOTEREAU, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

● Mme CARRÉ, inspectrice départementale de l'éducation nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
Régis GAIGNET, Armelle BABIN, Julie GIRARD-DESPROLET, Gaëlle RICARD, Johann JOLY, Emilie HAMDI enseignants de l'école,

Président de séance : Equipe enseignante (intérim collectif de direction)

Début de la séance : 12h30

Fin de la séance : 13h10

Ordre du jour :

-Aménagement de la pause méridienne et changement des horaires de l'école

Relevé de conclusions

Il a été décidé la modalité suivante pour le vote : vote à main levée

La municipalité est en réflexion depuis l'année dernière sur l'aménagement de la pause méridienne et l'allongement de celle-ci afin de permettre de meilleures conditions pour la prise de repas des élèves de l'école.

La demande a été effectuée auprès de la Région afin de modifier d'une demi-heure le transport scolaire.

Il a été accepté 10 minutes de décalage (5 minutes le matin et 5 minutes l'après-midi), soit un début de classe à 8h55 jusqu'à 12h00 et de 13h40 à 16h35.

Le contenu de la pause méridienne ne verra pas de changement dans le contenu des activités, seulement un allongement de 10 minutes sur le temps du repas.

Quelques points sont éclaircis :

L'accueil des élèves par les enseignants se fera le matin à 8h45 et l'après-midi à 13h30.

Pour les élèves du deuxième service, le trajet retour se fera de 13h30 à 13h35 pour une entrée en classe à 13h40.

Le temps de présence des ATSEM en classe ne sera pas impacté.

Les élèves de maternelle ne déjeunant pas à la cantine seront accueillis à partir de 13h30 par les enseignants et les ATSEM. Les ATSEM partiront déjeuner à 13h40.

Les familles ont été interrogées sur la modification de ces horaires par un sondage effectué par les Représentants de Parents d'Elèves : 88 familles se sont exprimées

- Favorables : 70 (79.5 %)
- Défavorable : 10 (11.4%)
- Ne se prononce pas : 8 (9.1%)

La réflexion doit être poursuivie l'année prochaine avec plus d'anticipation pour affiner ce projet.

Il est procédé au vote par le Conseil d'Ecole de cette proposition de changement d'horaires : 8h55 – 12h00 / 13h40 – 16h35 :

La question formulée est la suivante : Etes-vous pour un changement des horaires de l'école à partir de la rentrée 2021, selon les modifications suivantes : 8h55-12h00 et 13h40 et 16h35 ?

L'ensemble des personnes présentes votent pour. Ces modifications sont donc votées l'unanimité.

Séance levée à 13h10

Pour le Conseil d'Ecole,
L'équipe enseignante,